

COMMUNE DE PONT DE METZ

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°2018-179 du 26/12/2018, le maire de Pont de Metz a ordonné la mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La mise à disposition du public se déroulera à la mairie du 14 janvier 2019 au 15 février 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de la mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à la mairie de Pont de Metz.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les conclusions de la mise à disposition en mairie.

A l'issue de la consultation du public, la modification simplifiée n°2 du PLU sera validé par le conseil municipal.

Le maire,
Loïc BULANT



The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Pont de Metz, featuring a central emblem and the text 'COMMUNE DE PONT DE METZ' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Loïc Bulant'.